PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2026
Convocation du 20/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, en application des articles L.2121-7 etL.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Bouquetot (Eure).

Le Maire a procédé à l'appel nominal des conseillers :

Etaient présents : Christophe TABOUELLE, Véronique DUMINY, Thomas BONATO, Evelyne VERDIER, Pascal LEBAILLEUR, Marie-France CORVELLEC, Emmanuel LEMAN, Aurélie DEWARLEZ, Nicolas CAVET, Laura DE OLIVEIRA, Edouard STALIN, Anthony MARTIN et Sophie BAUDUIN.
Absente excusée : Laura BOURDET, Morgane BARBIER,

20h10 arrivée de M. Edouard STALIN,

Et a constaté que la condition du quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Mme Marie-France CORVELLEC a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L2121-15 du CGCT).

L'ordre du jour est le suivant :

REGIE DE TRANSPORT
- Approbation du Compte Financier Unique 2025
- Affectation des résultats 2025
- Présentation et vote du budget primitif 2026

COMMUNE
- Approbation du Compte Financier Unique 2025
- Affectation des résultats 2025
- Taux d'imposition 2026
- Subventions 2026
- Investissements 2026
- Présentation et vote du budget primitif 2026
- Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
- Commission Communale des Impôts Directs (CCID)/liste des noms en vue de la nomination des membres
- Convention d'occupation de locaux communaux liés au fonctionnement des accueils de loisirs 2026
- Questions diverses

REGIE DE TRANSPORT

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'avis de la commission des finances ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique de la commune de Bouquetot ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clé sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.
Considérant les éléments susvisés ;

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE			
Section de fonctionnement			
RECETTES		**DEPENSES**	
Recettes 2025	28 786.49 €	Dépenses 2025	17 307.47 €
Report excédentaire 2024	4 409.81 €	Déficit reporté	0. 00 €
Total des recettes	33 196.30 €	Total des dépenses	17 307.47 €
Excédent 2025	15 888.83 €		
Section d'investissement			
RECETTES		DEPENSES	
Recettes 2025	8 717.40 €	Dépenses 2025	6 614.38 €
Report excédentaire 2024	0.00 €	Déficit reporté	1 597.40 €
Total des recettes	8 717.40 €	Total des dépenses	8 211.78 €
Excédent 2025	505.62 €		
Restes à réaliser			
Dépenses-section investissement :	0.00 €		
Recettes-section investissement :	0.00 €		
Dépenses-section fonctionnement :	0.00 €		
Recettes-section fonctionnement :	0.00 €		

Mme Evelyne VERDIER, Présidente de séance soumet à l'assemblée le Compte Financier Unique 2025 de la commune de BOUQUETOT,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, le Maire n'ayant pas pris part au vote
APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de BOUQUETOT.
DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le conseil d'administration de la régie de transport,

- Après avoir examiné le Compte Financier Unique,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.
- Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un excédent 15 888.83 €
- un déficit d'exploitation 0.00 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025	
a- Résultat excédentaire	11 479.02 €
dont	
b- Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c- Résultats antérieurs de	+ 4 409.81 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
d- Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	+ 15 888.83 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	+ 505.62 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION = d.	15 888.83 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement	
pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs	
(correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum	0.00 €

pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)
3) Report en exploitation R 002 **15 888.83 €**

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

M. le Président,

Conformément aux instructions reçues relatives à la confection du budget primitif,
Présente le budget primitif 2025 de la régie de transport et invite l'assemblée à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité,

- ***DECIDE d'arrêter le budget primitif pour l'année 2026, à la somme de :***

- ***43 352.83 € en dépenses et recettes d'exploitation***
- ***7 625.62 € en dépenses et recettes d'investissement***

COMMUNE

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'avis de la commission des finances ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique de la commune de Bouquetot ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clé sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.
Considérant les éléments susvisés ;

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE			
Section de fonctionnement			
RECETTES		**DEPENSES**	
Recettes 2025	646 504.44 €	Dépenses 2025	623 303.73 €
Report excédentaire 2024	770 779.53 €	Déficit reporté	0.00 €
Total des recettes	1 417 283.97 €	Total des dépenses	623 303.73 €
Excédent 2025	793 980.24 €		
Section d'investissement			
RECETTES		DEPENSES	
Recettes 2025	73 783.53 €	Dépenses 2025	123 479.61 €
Report excédentaire 2024	34 839.79 €	Déficit reporté	0.00 €
Total des recettes	108 623.32 €	Total des dépenses	123 479.61 €
Déficit	14 856.29 €		
Restes à réaliser			
Dépenses-section investissement :	32 280.00 €		
Recettes-section investissement :	0.00 €		
Dépenses-section fonctionnement :	0.00 €		
Recettes-section fonctionnement :	0.00 €		

Mme Evelyne VERDIER, Présidente de séance soumet à l'assemblée le Compte Financier Unique 2025 de la ***commune de BOUQUETOT,***
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, le Maire n'ayant pas pris part au vote

- ***APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de BOUQUETOT.***
- ***DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le conseil municipal,

- Après avoir examiné le Compte Financier Unique,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.
- Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement 793 980.24 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025	
A- Résultat excédentaire	23 200.71 €
B- Résultats antérieurs de	
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	+ 770 779.53 €
d- Résultat à affecter : d. = a. + b	+ 793 980.24 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	-14 856.29 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	- 32 280.00 €
Besoin de financement = e. + f.	47 136.29 €
AFFECTATION = d.	793 980.24 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement)	47 136.29 €
2) Report en fonctionnement R 002	**746 843.95 €**

TAUX D'IMPOSITION 2026

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.
M. le Maire rappelle les taux des taxes directes locales, votés en 2025.
Après avoir vérifié la régularité de ces taux auprès du service compétent, il demande au conseil de délibérer sur une éventuelle modification de ces taux.
Après débat, M. le Maire propose maintenir les taux 2025 pour l'année 2026.
Le Conseil municipal,
Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- ***DÉCIDE de fixer les taux communaux, pour l'année 2026, comme suit :***
 - ***Taxe d'habitation : 5.37 %***
 - ***Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.78 %***
 - ***Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28.68 %***
- ***CHARGE M. le Maire de :***
 - ***Notifier cette décision aux services préfectoraux***
- ***Transmette l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publique, accompagné d'une copie de la présente décision.***

SUBVENTIONS 2026

Sur proposition de la commission des finances,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ***ARRETE la liste des subventions, pour l'année 2026, comme suit :***

BOUQUETOT SPORT ET DÉTENTE	500,00 € (300€ + 200€ téléthon)
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	1 060,00 €
CLUB DE L'AGE D'OR	500,00 €
BOUQUETOT VILLAGE FESTIF	1000.00 €
ANCIENS COMBATTANTS	500,00 €
CONFRÉRIE DE LA CHARITÉ	500,00 €
ARTS MARTIAUX DE BOUQUETOT	700,00 €
BALLONS ET CRAYONS	200,00 €
LES PETITES MAINS DE BOUQUETOT	200,00 €
LE MUGUET-HOPITAL BOURG-ACHARD	100,00 €
VIE ET ESPOIR	100,00 €
HOPITAL BECQUEREL	150,00 €
MAISON FAMILIALE DE ROUTOT	50,00 € (2 enfants)
ASS DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE	80,00 €
CFA VAL DE REUIL	75,00 € (3 enfants)
PRÉVENTION ROUTIERE	100,00 €
CHORALE DE BROTONNE	100,00 €
L'EUROPE ET LE ROUMOIS	425,00 €
BADMINTON DE ROUTOT	50,00 € (2 enfants)
ECOLE JSP DE BOURG-ACHARD	200,00 €
CROIX ROUGE FRANÇAISE	100,00 €
ASSO ZEN	200.00 €

INVESTISSEMENTS 2026

M. le Maire présente la liste des travaux et acquisitions, imputables à la section investissement, prévus au cours de l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ***APPROUVE les dépenses d'investissement suivantes pour un montant total 305 500.00 € dont 2 000.00 € de travaux en régie (travaux réalisés par les agents communaux) :***

Compte	Montant	Observations
2051/20-87	800.00 €	Logiciels-PC/école
2115/21-108	35 000.00 €	Acquisition terrain/90 rue de l'Eglise
212/21-94	18 250.00 €	Aire de jeux – terrassement - revêtement/clôture/ Place Verte

212/21-99	2 500.00 €	Clôture/périscolaire
212/21-54	16 000.00 €	Accès PMR/Mairie
2132/21-108	65 000.00 €	Acquisition maison/90 rue de l'Eglise
2135/21-40	25 000.00 €	Travaux peinture/électricité-Petite salle
2135/040-	2 000.00 €	Abri cuve à fuel/Presbytère
2135/21-106	5 600.00 €	Travaux salle de bain/logement communal
2135/21-54	5 000.00 €	Travaux peinture et réfection sol/Mairie
2135/21-63	28 000.00 €	Changement portes et fenêtres/école
2135/21-99	1 500.00 €	Portail/périscolaire
2135/22-108	50 000.00 €	Rénovation logement/90 rue de l'Eglise
21538/21-92	9 100.00 €	Vidéoprotection/Eglise
2182/21-92	15 500.00 €	Véhicule/transport repas de cantine
2184/21-103	2 300.00 €	Chaises et tables/cantine
2184/21-87	5 600.00 €	Vidéoprojecteur -ordinateur/école
2188/21-101	1 450.00 €	Aspirateurs sans fil
2188/21-10	4 500.00 €	Cuve à fuel/Presbytère
2188/21-103	11 400.00 €	Four-chariot/Cantine/bacs inox/cantine
2188/21-54	1 000.00 €	Télévision/Mairie
275/27-54	648.00 €	Dépôt de garantie-site web/Mairie

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

M. le Maire,

Conformément aux instructions reçues relatives à la confection du budget primitif,
Présente le budget primitif 2026 de la commune de BOUQUETOT et invite l'assemblée à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité,

- ***DECIDE d'arrêter le budget primitif pour l'année 2026, à la somme de :***

- ***852 384.00 € en dépenses de fonctionnement***
- ***1 393 255.95 € en recettes de fonctionnement***
- ***383 322.29 € en dépenses et recettes d'investissement***

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFRRES

Le conseil municipal,
Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce, pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire

Sont candidats au poste de titulaire : Christophe TABOUELLE, Thomas BONATO, Emmanuel LÉMAN,

Sont candidats au poste de suppléant : Véronique DUMINY, Pascal LEBAILLEUR, Aurélie DEWARLEZ,

Sont donc désignés en tant que :

- délégués titulaires : Véronique DUMINY, Thomas BONATO, Emmanuel LÉMAN,

- délégués suppléants : Pascal LEBAILLEUR, Aurélie DEWARLEZ, Evelyne VERDIER

Commission Communale des Impôts Directs (CCID)/ liste des noms en vue de la nomination des membres

Monsieur le Maire expose aux élus que conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CCID), une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint,
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants,

A cet effet, il convient donc de dresser une liste de 24 noms, destinée à la Direction Générale des Finances Publiques de l'Eure, qui désignera ensuite les membres de la Commission Communale des Impôts Directs pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE la liste proposée et annexée à la présente délibération.

CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX LIES AU FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS 2026

M. le Maire expose,
La mise en œuvre des accueils collectifs de mineurs conduit la Communauté de Communes Roumois Seine compétente à devoir utiliser certains locaux communaux.
A ce titre, une convention définissant les règles d'utilisation des locaux, du matériel ainsi que des équipements extérieurs doit être établie entre les deux parties.
M. le Maire donne lecture de la convention ainsi établie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ***AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'occupation de locaux communaux liés au fonctionnement des accueils de loisir pour l'année 2026 ;***
- ***PREND NOTE que la contribution financière 2026 remboursée à la commune est fixée à 0.21€ par heure réelle de présence par enfant.***

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de M. Edouard STALIN concernant le mauvais état d'entretien de l'Allée de la Mare des Rufaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h25

Le Maire,
Christophe TABOUELLE

La secrétaire,
Marie-France CORVELLEC